Image not found or type unknown

# Changement de statut étudiant à salarié avec un diplome etranger

Par **MBS86**, le **04/08/2011** à **18:46**

Bonjour a tous,

Je voudrais vous remercier pour ce forum.

J'ai fait mes études d'ingénieur en allemagne, et j'ai fait un échange en france de 1 an. Maintenat j'ai un CDS étudiant.

Avec les nouvelles démarches pour l'immigration, est-il toujours possible faire un changement de statut étudiant-salarié avec un diplome (BAC+5)pris en allemagne ?

En cas du refus de la DDTE, j'aurais le droit de garder mon CDS étudiant ?

Je vous remercie d'avance !!

Par **nyara**, le **25/04/2013** à **22:22**

est ce que tu peux me donner des nouvelles de comment tu as fait? as tu pu resoudre ton pd car je suis dans la meme situation

Par **Calou0**, le **29/04/2013** à **19:01**

Bonjour,

Pour ne pas avoir d'ennuis lors de votre changement de statut, il vous faut obtenir préalablement un diplôme équivalent au Master 2 en France.

Le diplôme allemand ne sera pas suffisant.

Par mesure de sécurité, je vous conseillerais donc de repasser un Master en France avant de tenter un changement de statut.

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour

1 Place du Général Leclerc
94160 SAINT MANDE
Tél : 01 43 98 95 32
Fax : 01 43 98 15 95

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés